



Jouer de l'argent d'un compte bancaire d'autrui

Par **laura1**, le **22/04/2013** à **23:04**

Bonsoir,

Mon conjoint à ouvert un compte à nos enfant en y déposant les revenu de la caf. Il m'informe que l'accès au compte ne peut se faire que par les enfants et lui.

Est ce possible ce qu'il avance? Comment peut il se servir sur un compte qui n'est pas à son nom? Je précise que les enfants sont mineur.

Merci à vous.

Par **moisse**, le **23/04/2013** à **09:57**

Tout est ici :

<http://vosdroits.service-public.fr/F21035.xhtml>

La bonne question est, puisque vous disposez de l'autorité parentale, la banque peut-elle vous refuser l'accès au compte ?

La réponse est NON.

Il suffit de vous présenter avec une pièce d'identité et le livret de famille pour avoir accès au compte sachant que le mineur ne peut de toutes façons délivrer de procuration à quiconque.

Par **laura1**, le **24/04/2013** à **22:17**

merci moisse et bonne soirée